

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENAY

DEL2025/06

Date d'envoi de la convocation : 16 janvier 2025

Date d'affichage de la convocation : 16 janvier 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique dans la salle des cérémonies, le jeudi 23 janvier 2025

Présents : Mme GIRAUD, M. CHOTARD, Mme LAMY, M. ROUVIER, Mme MAGAUD, M. HELOIRE, Mme SAVIN, M. MICHAUD, Mme LAURENT WILCYNSKI Sandra, M. GRANDJEAN, Mme PIN, M. SCHWOB, M. ANDRZEJEWSKI, M. LEGAL, Mme MONNIER, M. FOUGERE, M. RANEBI, Mme PILLON, Mme BAILLON, M. DURAND, pouvoir Mme GILI-TOS, Mme COHEN, M. MADER, Mme PERRIN, M. TOUZOT, M. MAUGEIN, Mme KLINGELSCMITT.

Absents M. LECLERC, pouvoir à Mme COHEN.
excusés
ayant donné
procuration :

Absente M. SOTHIER

Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 27
Représentés : 1
Votants : 28
Absents : 1

Les membres présents forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Madame Nadine PIN est désignée comme secrétaire de séance.

Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2025,

Rapporteur : Monsieur CHOTARD

Phase préalable au vote du Budget Primitif 2025, le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) permet de faire un point sur la situation financière de la commune, en partant du contexte économique général, pour proposer les projections estimées en termes de fonctionnement, d'investissement, de fiscalité et d'endettement de la commune.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) présenté et annexé à cette délibération présente les grandes lignes de la politique budgétaire pour l'année d'exercice du budget à venir tout en précisant certains points particuliers comme la gestion de la dette, l'évolutions des dépenses et des recettes tant en fonctionnement qu'en investissement. Ce rapport n'a pas à se substituer au vote du budget dans lequel l'ensemble des recettes et des dépenses sont présentées.

Ce débat permet à l'Assemblée délibérante d'être informée financièrement de la commune, de mettre en lumière certains éléments et de discuter des orientations budgétaires et des priorités qui seront affichées dans le budget primitif 2025.

**VU l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités territoriales,
VU la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire année et présenté à l'Assemblée délibérante,**

Le Conseil Municipal est invité à débattre des orientations budgétaires telles que présentées dans le Rapport d'Orientations Budgétaires présenté en annexe.

Le Débat d'Orientations Budgétaires ne fait pas l'objet d'un vote.

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour 2025.

La Secrétaire, Nadine PIN



*Pour Extrait Conforme,
Le Maire, Valérie GIRAUD*



Acte certifié exécutoire après

- transmission en Préfecture le 9 février 2024

- publication sur le site internet de la Ville le 9 février 2024

Envoyé en préfecture le 28/01/2025

Reçu en préfecture le 28/01/2025

Publié le

S²LO

ID : 069-216902783-20250123-DEL202506-DE



Ville de Genay

Rapport d'Orientation Budgétaire 2025

Conseil Municipal du 23 janvier 2025

Table des matières

1.	Le contexte général.....	4
1.1.	Le contexte économique.....	4
1.1.1.	<i>A l'échelle internationale : un contexte mondial instable en 2025</i>	4
1.1.2.	<i>Zone Euro : l'activité a fait mieux que prévu au 3^{ème} trimestre, mais cela va-t-il durer ?</i> .	5
1.1.3.	<i>Au niveau national : retour à la réalité après les Jeux Olympiques ?</i>	6
1.2.	Les mesures législatives relatives aux finances locales.....	8
2.	La situation financière de la commune de Genay en janvier 2025	9
2.1.	Analyse budgétaire rétrospective synthétique	9
2.2.	L'évolution des recettes.....	10
2.2.1.	<i>Point sur la fiscalité</i>	10
2.2.2.	<i>Les recettes de fonctionnement</i>	11
2.2.3.	<i>Section d'investissement</i>	13
2.3.	Situation de la dette	14
2.4.	Les prévisions de dépenses.....	15
3.	Les grandes orientations pour le Budget Primitif 2025	18
3.1.	Les projets d'investissements structurants 2025-2028 (et suivants).....	18
3.2.	Les autres projets d'investissements 2025.....	19

Préambule

Conformément aux dispositions de la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, le Conseil Municipal est appelé à tenir un Débat d'Orientations Budgétaires dans les deux mois précédant l'examen de son Budget Primitif.

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que :

« Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. ».

Ce débat est destiné à permettre aux élus :

- de disposer des éléments d'informations essentiels sur la situation budgétaire et financière de leur commune, et notamment les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget ;
- de faire les choix fondamentaux en matière de mobilisation des recettes et tout particulièrement de la fiscalité et de l'emprunt ;
- de dessiner les axes fondateurs qui guideront à l'élaboration du futur budget primitif.

Depuis le Décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires, il est pris acte du Débat d'Orientations Budgétaires par une délibération spécifique de l'Assemblée délibérante.

Il est à noter que le Budget Primitif de la commune devra être adopté au plus tard le 15 avril 2025.

Le présent Rapport d'Orientations Budgétaires a pour but de :

- présenter le contexte macroéconomique international et national ;
- préciser la situation financière de la commune de Genay à ce jour ;
- présenter les grandes orientations budgétaires pour l'année 2025.

1. Le contexte général

Sources : Caisse d'Epargne

1.1. Le contexte économique

1.1.1. A l'échelle internationale : un contexte mondial instable en 2025

Sur le plan international, les perspectives de croissance restent moroses pour 2025.

La croissance économique mondiale devrait rester modeste, avec des indicateurs confirmant le ralentissement observé en 2024.

Elle restera modérée dans un contexte d'incertitude persistante, selon un rapport de l'ONU publié le 9 janvier 2025.

Elle devrait se maintenir à 2,8 % en 2025, comme en 2024.

Si l'économie mondiale a fait preuve de résilience en résistant à une série de bouleversements qui se renforcent, la croissance reste inférieure à la moyenne de 3,2 % avant pandémie, en raison du manque d'investissement, de la faible croissance de la productivité et des niveaux d'endettement élevés.

Or, l'incertitude demeure, avec des risques liés aux conflits géopolitiques, aux tensions commerciales croissantes et aux coûts d'emprunt élevés dans de nombreuses régions du monde.

La croissance mondiale est attendue sans véritable élan en 2024 et en 2025, autour de 3 %, avec des dynamiques régionales très différentes. Les États-Unis continuent de surperformer et de surprendre à la hausse avec une croissance attendue proche de 3 %, tandis que la zone Euro peine à se redresser avec une croissance qui serait inférieure à 1 % en 2024, avec une économie allemande toujours à l'arrêt. La Chine ralentit également avec une croissance qui serait inférieure à 5 %, ce qui a conduit le gouvernement chinois à annoncer une série de nouvelles mesures de soutien à l'économie.

La plupart des banques centrales des pays avancés (BCE, Fed, BoE, BNS, BoK, Riksbank, etc.) ont commencé à desserrer l'étau du crédit sur fond de nette décélération de l'inflation en 2024 et ce mouvement se poursuivrait :

- La Banque Centrale Européenne a abaissé ses taux directeurs de 75 pbs à 3,25 % pour le taux de dépôt et ce mouvement se poursuivrait avec une nouvelle baisse de 25 pbs attendue en décembre et un taux terminal prévu à 2,0 % en juin 2025.
- La Fed (réserve fédérale des Etats-Unis) a entamé son cycle d'assouplissement en fanfare en abaissant son objectif de taux de 50 pb en septembre et ce mouvement baissier se poursuivrait.
- La Banque d'Angleterre a également entamé son cycle de baisses de taux et celui-ci continuerait.
- A rebours, la Banque du Japon a mis fin aux taux négatifs et pourrait procéder à une nouvelle hausse de taux d'ici la fin de l'année.

Le risque géopolitique se renforce par ailleurs dans de nombreux pays. L'intensification de la guerre en Ukraine et des conflits au Moyen-Orient avec un renforcement des tensions Iran-Israël en sont l'illustration. Sur le plan politique, l'élection de Donald Trump aux Etats-Unis fait peser le risque de la mise en place de tarifs douaniers et d'une politique plus imprévisible. En Europe, la France a un Gouvernement qui ne dispose que d'une fragile majorité et la coalition Gouvernementale en Allemagne présente de sérieux signes de fragilités.

1.1.2. Zone Euro : l'activité a fait mieux que prévu au 3^{ème} trimestre, mais cela va-t-il durer ?

L'Europe devrait connaître une reprise modeste, avec une croissance du Produit Intérieur Brut passant de 0,9 % en 2024 à 1,3 % en 2025, soutenue par une baisse de l'inflation et des marchés du travail résistants, bien que le resserrement budgétaire et les défis à long terme, notamment la faible croissance de la productivité et le vieillissement de la population, continuent de peser sur les perspectives économiques.

Scénario de croissance : il peut être anticipé une croissance du PIB de 0,8 % en 2024 et de 1,3 % en 2025 en zone Euro. L'activité a progressé de +0,4 % T/T au T3 en zone Euro, après +0,2 % au T2, une hausse supérieure aux attentes du consensus des économistes. La dynamique de la croissance est toutefois très hétérogène : L'Espagne continue de surperformer avec +0,8 % T/T de croissance et l'activité a accéléré en France à +0,4 % T/T, soutenue par un effet temporaire lié aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris. L'économie allemande a échappé à la récession technique, avec une croissance de +0,2 % T/T, tandis que l'Italie a calé, avec une croissance nulle au T3. Pour le 4^{ème} trimestre 2024, nous anticipons une croissance du PIB de +0,3 % en zone Euro, avec de nouveau une forte hétérogénéité entre pays.

Inflation : L'inflation devrait atteindre 1,8 % en 2025.

L'inflation a rebondi en octobre en zone Euro, passant de 1,7 % en septembre à 2,0 %. L'inflation sous-jacente est restée stable à 2,7 %, montrant de nouveaux signes de persistance, en particulier dans les services (3,9 %, quasi inchangée depuis le début de l'année), tandis que les prix des biens hors énergie ont légèrement accéléré, passant de 0,4 % à 0,5 % en glissement annuel.

L'inflation continuera de diminuer en 2025, notamment au premier semestre en raison d'effets de base négatifs sur les prix de l'énergie, mais la baisse dans le secteur des services resterait lente.

Risques : l'élection de Donald Trump aux Etats-Unis fait peser un fort risque de mise en place de nouveaux droits de douanes sur les entreprises européennes. Selon les estimations de la Caisse d'Epargne, une hausse des tarifs douaniers de 10 % conduirait à une baisse du PIB d'environ -0,5 % après un an et de -1 % après trois ans.

1.1.3. Au niveau national : retour à la réalité après les Jeux Olympiques ?

Une situation qui semble se stabiliser malgré des prévisions moroses pour l'économie française en 2025 : croissance, chômage, commerce extérieur...

L'économie devrait croître de 1,1 % en 2024, selon les nouvelles prévisions de l'INSEE, publiées le 17 décembre 2024. Le PIB devrait progresser de 0,2 % seulement au premier comme au deuxième trimestre 2025, tandis que le marché de l'emploi devrait se dégrader.

Depuis la chute du Gouvernement Barnier, le 4 décembre 2024, les inquiétudes sur la conjoncture française se sont renforcées. Si, en cette fin d'année, l'économie n'a pas basculé dans le rouge, elle est sur le fil.

L'activité du quatrième trimestre devrait être atone (+ 0 %), selon les chiffres publiés par l'INSEE. Cela, principalement en raison du contrecoup de l'effet des Jeux olympiques et paralympiques de Paris, qui ont dopé le PIB entre juillet et septembre.

Sur l'ensemble de l'année 2024, la croissance française devrait s'établir à 1,1 %, un chiffre identique à celui de 2023.

Compte tenu de l'incertitude politique et budgétaire, 2025 ne s'annonce guère florissante.

Pour les six premiers mois, l'INSEE prévoit une progression du PIB de 0,2 % par trimestre.

De sorte qu'à l'été, l'économie aura engrangé 0,5 % de croissance – même si le semestre suivant devait se révéler totalement atone, la croissance sur l'ensemble de 2025 sera donc d'au moins 0,5 %, après une croissance estimée à 0.8% en 2024.

La Banque de France, qui, contrairement à l'INSEE, fait des prévisions sur l'année complète, prévoit quant à elle 0,9% de croissance en 2025 – un chiffre revu à la baisse de 0,3 point par rapport aux prévisions publiées à l'automne. Une révision qui doit beaucoup à l'incertitude au niveau international.

Aussi, l'inflation continue de peser sur l'économie.

Les prévisions du projet de Loi de Finances pour 2025 tablent sur une inflation qui pourrait se stabiliser autour de + 3.5%.

Les taux d'intérêt restent élevés, limitant le volume des transactions immobilières et freinant les investissements des entreprises.

Rappel : Les objectifs s'inscrivent dans le cadre de la Loi de Programmation Pluriannuelle des Finances Publiques 2023-2027.

Ce texte définit la trajectoire pluriannuelle des finances publiques jusqu'en 2027 et les moyens qui permettront de l'atteindre, dans un contexte de sortie de crise économique et sanitaire liée au Covid. Un retour du déficit public sous la barre des 3% du PIB est prévu d'ici 2027 (contre 4,9% en 2023). La loi ambitionne de réduire le déficit public, maîtriser la dépense publique et les prélèvements obligatoires, tout en finançant plusieurs priorités (soutenir la compétitivité des entreprises, tendre vers le plein emploi, assurer les transitions écologique et numérique...). Un objectif de déficit public à 2,7% du PIB en 2027 est prévu.

La dépense publique en volume croîtrait en moyenne de 0,6% sur la période 2022-2027. Le ratio de dépense publique (hors crédits d'impôts) s'établirait à 53,8% en 2027.

Scénario de croissance : nous anticipons une croissance du PIB de 1,1 % en 2024 et de 0,9 % en 2025 en France.

L'activité a progressé de +0,4 % T/T au 3^{ème} trimestre. La croissance du PIB a bénéficié d'une impulsion temporaire liée aux JO de Paris, les ventes de billets et des droits de diffusion audiovisuelle étant comptabilisées au 3^{ème} trimestre. L'estimation d'un effet JO de l'ordre de +0,25 pp semble raisonnable, avec un contrecoup similaire à attendre au T4 (croissance attendue à -0,1 % T/T au 4^{ème} trimestre). Pour l'année 2025, la prévision de croissance pâtit d'une impulsion budgétaire négative avec un effort de 60 Milliards d'€ annoncé par le Gouvernement. Néanmoins, la réduction du déficit public sera probablement inférieure à celle annoncée et que celui-ci s'établira à 5,4 % en 2025 (vs 5,0 % attendu par le Gouvernement), après 6,1 % en 2024.

Inflation : en moyenne annuelle, l'inflation (*Indice des Prix à la Consommation Harmonisé - IPCH*) française est prévue à 2,3 % en 2024 et 1,7 % en 2025.

L'inflation (IPCH) française est ressortie en légère hausse en octobre, à 1,5 % en glissement annuel, après 1,4 % en septembre. L'inflation des services continue de baisser et l'inflation énergétique évolue désormais en territoire négatif en rythme annualisé. L'inflation des produits alimentaires et manufacturés se stabilise en rythme annualisé. L'inflation française devrait se redresser quelque peu en novembre et décembre, mais qu'elle reste inférieure à 2 %.

Risques : l'objectif de réduction du déficit public du Gouvernement en 2025 est très ambitieux, avec un risque élevé de ne pas atteindre cette cible, en particulier sans majorité à l'Assemblée nationale.

France : l'emploi privé présente des signes d'essoufflement : Après +0,3 % au T1-2024, l'emploi salarié s'est stabilisé au T2-2024, montrant des signes d'essoufflement, en particulier dans le secteur privé. Alors que l'emploi public continue de progresser (+160 000 au T2-2024, après +21 000 au T1-2024), la dynamique de l'emploi privé s'essouffle (-25 000 au T3-2024 après -28 000 au T2-2024), celui-ci se situant 0,3 % sous son pic de mars 2024. Les perspectives d'emploi restent dégradées dans les enquêtes de conjoncture, celles-ci s'établissant sous leur moyenne de long terme.

La croissance des salaires est stable à +2,9 % en glissement annuel au T2 2024 comme au T1-2024, avec des hausses plus marquées dans l'industrie (+3,4 %) que dans le tertiaire (+2,8 %) et la construction (+2,8 %). Comme au trimestre précédent, les salaires augmentent plus vite que les prix, permettant ainsi une amélioration du pouvoir d'achat des ménages.

Le taux de chômage a baissé de -0,2 point au T2-2024 à 7,3 % en France (hors Mayotte), mais reste au-dessus de la moyenne européenne (5,9 % en août 2024 après 5 mois à 6 %). Le taux d'activité est resté stable à 74,5 %, son plus haut niveau historique. Néanmoins, l'embellie demeure fragile dans un contexte de ralentissement de l'activité : les craintes des ménages concernant l'évolution du chômage augmentent nettement dans les enquêtes de conjoncture, tout en restant un peu inférieures à leur moyenne de long terme.

France : nouveau dérapage du déficit public en 2024 : En 2023, le déficit public s'est élevé à 5,5 % du PIB, après 4,7 % en 2022 et contre 4,4 % attendus dans le projet de loi de finances. Le creusement du déficit en 2023 s'explique par trois facteurs : une faible croissance spontanée des prélèvements obligatoires après deux années exceptionnelles post-covid ; la poursuite de baisses d'impôts pour plus de 10 Milliards d'€ ; et enfin, les dépenses publiques hors mesures exceptionnelles et hors charges d'intérêts qui ont continué d'augmenter à un rythme nettement supérieur à l'inflation.

En 2024, le déficit public devrait atteindre 6,1 % (contre 4,4 % dans le PLF et 5,5 % dans le Programme de stabilité), ce qui marquerait un deuxième dérapage consécutif pour le gouvernement, ce qui est inhabituel en dehors des périodes de crise.

Le Gouvernement vise un effort de redressement budgétaire de 60,6 Milliards d'€ (~2 points de PIB) en 2025 pour ramener le déficit public à 5 %. Le « cocktail budgétaire » gouvernemental comprend un effort de 41,3 Milliards d'€ de réduction des dépenses et 19,3 Milliards d'€ de hausses d'impôts avec une croissance du PIB attendue à 1,1 %.

En pratique et en dépit de l'entrée de la France en procédure pour déficit excessif, l'effort de redressement budgétaire sera probablement plus lent :

- de nombreuses mesures présentées par le Gouvernement manquent de détails, notamment en ce qui concerne le volet réduction des dépenses
- le projet de Loi de Finances est débattu à l'Assemblée Nationale. Le Gouvernement devra probablement accepter certaines modifications pour éviter une motion de censure.

1.2. Les mesures législatives relatives aux finances locales

La Loi de Finances Initiale (LFI) pour 2025 vise à une diminution de la dépense publique.

Dans ce cadre, les montants annuels prévisionnels des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales sont fixés de la manière suivante :

	2023	2024	2025
Concours financiers de l'Etat en Millions d'€ courants	54 953	53 770	53 400

Début septembre, des déclarations de Ministres démissionnaires ont mis en cause la gestion des collectivités alors que se révélait l'état désastreux des finances publiques. Les collectivités - même rapidement disculpées - vont être mises à contribution. Tous les élus, toutes leurs associations sont vent debout, mais savent que l'effort est incontournable. Parallèlement, le Gouvernement affiche sa volonté de partenariat avec les territoires jusque dans l'intitulé du portefeuille de la Ministre des Collectivités. Il y aura donc dialogue et l'effort devrait être soutenable.

Reste à voir ce qui évoluera entre la version du PLF et la loi définitive. L'atteinte de l'objectif de 5 Milliards d'€ de contribution repose sur trois dispositifs : pour 3 Milliards d'€, un mécanisme imposé à 450 grandes entités avec comme objectif de constituer un fonds de réserve. On y ajoute une reprise de la dynamique de TVA d'environ 1,2 Milliard d'€ et la réduction des remboursements du fonds de compensation de la TVA pour 800 Millions d'€.

Ce n'est pas tout : le Fonds vert, par exemple, a perdu 60 %.

Ainsi plus que jamais, les grandes transitions sont compromises par la contrainte financière.

2. La situation financière de la commune de Genay en janvier 2025

2.1. Analyse budgétaire rétrospective synthétique

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024 (prévision)
Total des produits de fonctionnement	5 612	5 650	5 585	5 879	6 957	7 192	7 149
<i>dont impôts locaux</i>	2435	2527	2628	2861	2751	2 972	3 110
Total des charges de fonctionnement	5296	5575	5222	5228	5 392	5 865	6 267
<i>dont charges de personnel</i>	2541	2898	2856	2828	2831	3 171	3 174
<i>dont achats et charges externes</i>	1253	1300	992	1065	1 297	1 401	1 513
<i>dont charges financières</i>	185	181	177	174	170	165	165
Résultats comptables	316	75	363	651	1 571	1 352	882

Nb : les sommes indiquées en K€ sont issues des Comptes Administratifs

Ce tableau d'analyse rétrospective indique que :

- *Les recettes de fonctionnement* ont baissé en 2024, malgré des recettes fiscales en augmentation entre 2023 et 2024 de **2 972 000€** à 3 110 000€. Cette baisse est essentiellement liée à un « retour à la normale » du montant des dotations de la Métropole de Lyon qui avait fait l'objet d'un rattrapage en 2024.
- *Les charges de fonctionnement* sont en légère hausse en 2024 du fait de l'augmentation des charges de personnel liées notamment : à la hausse des taux de certaines cotisations, de l'augmentation de la cotisation de l'assurance statutaire et de celle de la médecine préventive, du rattrapage des avancements de grade (sur trois ans), de la mise en place du RIFSEEP et sa généralisation (aux titulaires et aux contractuels), à la généralisation des titres-restaurant (aux titulaires et aux contractuels), au versement aux agents d'un chèque cadeau de 35€ en fin d'année... Elles sont conformes au budget prévisionnel.

Les dépenses sont maîtrisées avec une augmentation conforme aux prévisions mais les recettes diminuent ce qui réduit la marge de manœuvre de la collectivité.

2.2. L'évolution des recettes

2.2.1. Point sur la fiscalité

Les perspectives en matière de fiscalité pour 2025

Après avoir progressé trois années de suite de 3%, les bases des principaux impôts locaux dus par les particuliers seraient revalorisées de 1,7% en 2025. Un taux plus faible qui s'explique par le ralentissement de l'inflation. L'évolution des cotisations d'impôts locaux acquittées par les particuliers devrait donc en général être plus modérée en 2025.

Aussi, pour 2025, il sera proposé de ne pas augmenter les taux de fiscalité afin de préserver le pouvoir d'achat des ménages et des entreprises installées sur la commune.

Quelques rappels relatifs à la fiscalité à Genay :

Généralités :

La commune de Genay conserve des taux d'imposition plus bas que la moyenne, qu'elle soit pour la même strate de collectivité ou nationale. Le produit de la fiscalité directe locale représente 44 % des produits de fonctionnement de la commune.

Il est une nouvelle fois à souligner que la commune de Genay n'a pas fait évoluer ses taux d'imposition depuis 2004.

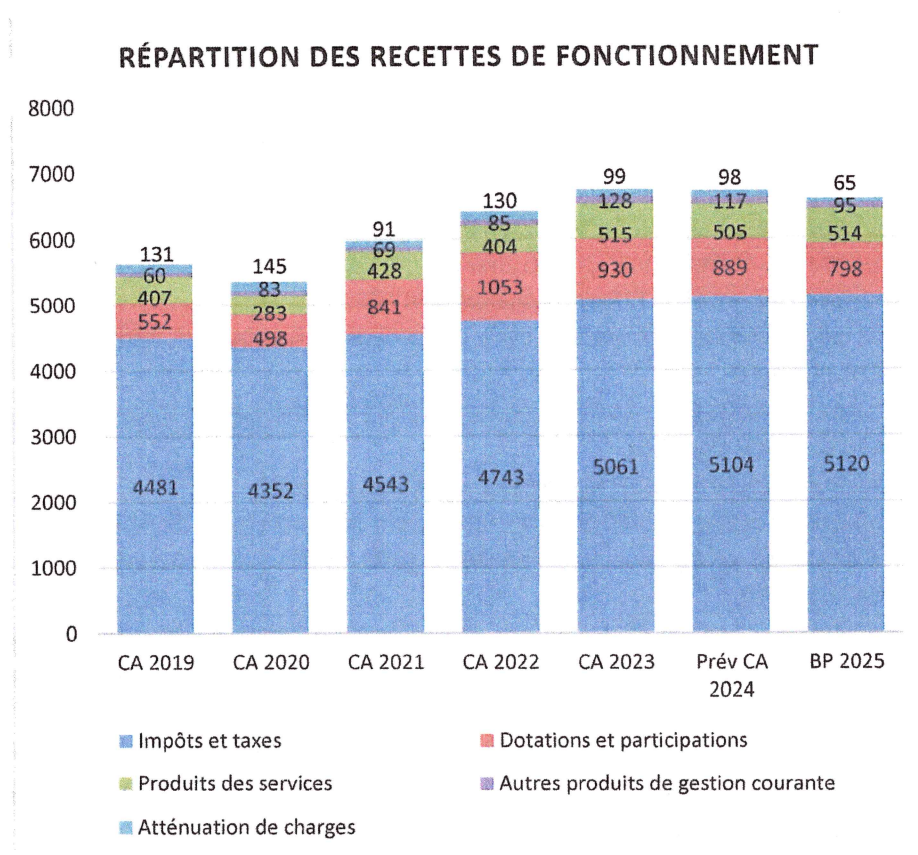
	Genay	Strate (2020)	Taux moyens nationaux (2024)
TFB	25,53%	31,99%	35,80%
TFNB	41,90%	52,45%	46,60%

Rappel des taux de fiscalité locale à Genay par rapport à la moyenne nationale des communes et par rapport aux communes ayant une population de 5.000 à 10.000 habitants en France en 2020 (derniers chiffres disponibles)

Il est enfin à noter que la commune exonère de taxe foncière sur les propriétés bâties durant deux ans les constructions nouvelles financées au moyen de prêts aidés de l'Etat ou de prêts conventionnés, et exonère à 50 % durant 5 ans les logements anciens économes en énergie

2.2.2. Les recettes de fonctionnement

Répartition des recettes de fonctionnement sur la période 2019-2025 :



La période 2019-2024 a été marquée par :

- Une progression lente des recettes fiscales (taxes ménages notamment) basée uniquement sur l'augmentation de l'assiette compte tenu de la stabilité des taux, avec une évolution notable en 2023 et en 2024 liée à l'augmentation des bases par le PLF ;
- Une diminution des dotations et participations, avec notamment une baisse régulière de la part forfaitaire de la DGF devenue nulle depuis 2020. Pour rappel, la perte cumulée des recettes depuis 2013 s'élève à plus de 2,2 Millions d'€ pour la commune ;
- Une augmentation régulière des produits des services (cantine et activités périscolaires notamment) à l'exception de l'année 2020 marquée par une baisse sensible des produits des services (fermeture de la cantine scolaire, arrêt d'activités périscolaires...) ;
- Une évolution non linéaire des droits de mutation liée aux évolutions du marché de l'immobilier, qui a connu un pic en 2021, une petite diminution en 2022 et 2023 et à nouveau une légère augmentation en 2024 ;
- La variation notable des dotations en 2022 s'explique pour rappel par le rattrapage de compensation de TH lié à la modification du calcul du coefficient correcteur.

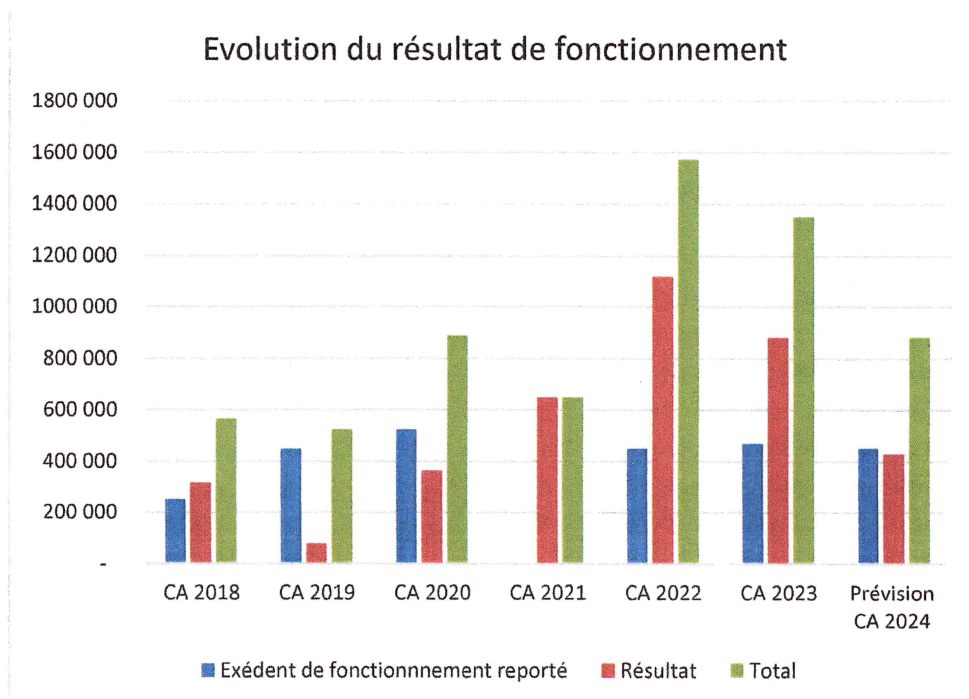
En 2024, les recettes de fonctionnement devraient être supérieures d'environ 150 000€ du fait de :

- L'atténuation de charges (remboursements liés à des absences du personnel),
- La compensation des exonérations de la taxe d'habitation,
- Les recettes liées aux droits de mutation.

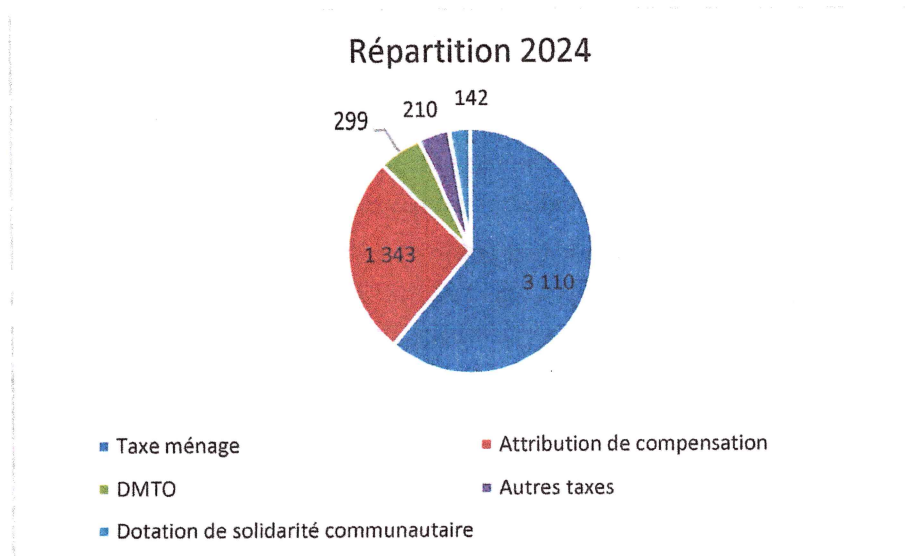
Les recettes sont essentiellement constituées de :

- La Taxe Foncière : 3 163 055,09€ (avec une augmentation de 1,7% des bases fiscales)
- L'attribution de compensation (résultante de l'ancienne Taxe Professionnelle Unique) d'un montant de 1 343 000€ et stable depuis 2021 ;
- Taxe sur les pylônes électriques et taxe sur la consommation finale d'électricité : environ 200 000 € par an ;
- La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) versée par la Métropole de Lyon s'est établie à 142 000€ en 2024.
- La dotation forfaitaire du département : 74 000€ en 2024
- Les Droits de mutation (DMTO) fluctuent selon les exercices. Ils ont été au plus bas en 2020 (220 000€) et au plus haut en 2021 (358 000€) pour revenir à une moyenne à 298 000€ en 2024.
- Les produits des services des domaines et ventes diverses : il s'agit des recettes du Centre de loisirs, du périscolaire : 505 000€ en 2024.

Pour 2025, les prévisions de recettes réelles de fonctionnement devraient s'établir à un niveau supérieur à 2024 du fait de la revalorisation des bases des principaux impôts locaux dus par les particuliers de 1,7% en 2025 et du report du résultat de fonctionnement.



Zoom sur la décomposition des recettes fiscales :



- Les « taxes ménages » représentent 61% des produits fiscaux (46% du total des recettes réelles de fonctionnement) en 2024. Elles sont constituées essentiellement de la Taxe Foncière depuis la suppression de la TH qui fait l'objet d'une compensation ;
- L'attribution de compensation (résultante de l'ancienne Taxe Professionnelle Unique) d'un montant de 1 343 000€ en 2024.
- La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) versée par la Métropole de Lyon s'est établie à 142 000€ en 2024. *Nota : l'année 2023 a été particulière sur ce point puisqu'un deux versements de 2022 a été réalisé en 2023 portant artificiellement le montant de la DSC à 150% de 142K€. L'année 2024 constitue un retour à la normale.*
- Les Droits de mutation (DMTO) fluctuent selon les exercices. Ils ont été au plus bas en 2020 (220 000€) et au plus haut en 2021 (358 000€) pour revenir à 275 000€ en 2023 et 298 675€ en 2024.

Pour 2025, la recette fiscale devrait légèrement augmentée du fait de l'augmentation des bases fiscales décidée par l'Etat. Concernant les autres recettes, étant donné le contexte économique, il paraît prudent d'anticiper une stagnation voire une baisse de certaines recettes, telles que les droits de mutation.

2.2.3. Section d'investissement

Les recettes principales de la section d'investissement sont :

- l'excédent antérieur reporté ;
- le FCTVA ;
- les subventions d'équipement perçues ;
- l'emprunt éventuel ;
- l'autofinancement, c'est-dire la part d'excédent de fonctionnement de l'année antérieure que l'exécutif décide de reverser à la section d'investissement (virement de la section de fonctionnement).

Recettes d'investissement prévisionnelles pour l'année 2025 :

L'excédent reporté (solde d'exécution positif) est à prévoir en augmentation à hauteur de 2 272 478,85€.

Il est à prévoir une recette stable du FCTVA par rapport à l'année 2024 puisque celui-ci est lié aux investissements de l'année 2023 similaires à ceux de 2022.

Au niveau des subventions d'équipement, le solde de 50 000€ de la subvention de l'Etat pour la réhabilitation du restaurant scolaire est attendu pour 2025. Une subvention de la Banque des Territoires, via le dispositif EdurénoV, dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'Intérêt pour « Encourager la maîtrise d'ouvrage déléguée pour la rénovation des écoles » auquel la commune a répondu, a été obtenue pour un montant de 20 000€. Des subventions vont être sollicitées pour toutes les opérations qui pourraient en bénéficier auprès de l'Etat, de la Région, de la Métropole de Lyon...

Enfin, l'excédent de fonctionnement lié à la maîtrise des dépenses de fonctionnement décrite plus haut permet d'envisager de le reporter en partie et ainsi et de bénéficier d'une capacité d'autofinancement intéressante.

Aussi, il n'apparaît pas nécessaire de recourir à l'emprunt pour cette année.

2.3. Situation de la dette

Liste des emprunts en cours :

	Objet de l'emprunt	Montant du contrat	Dette en Capital au 01/01/2025	Montant des échéances année 2025	Capital remboursé	Intérêts remboursés
BANQUE POSTALE	Aménagement plaine des sports et des familles	500 000,00	375 000,05	34 766,57	33 333,32	1 433,25
CAISSE EPARGNE	Aménagement plaine des sports et des familles	500 000,00	365 598,34	34 662,04	33 236,21	1 425,83
CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT	Espace Ganathain	2 762 909,92	2 057 266,79	196 421,52	79 614,48	116 807,04
	Plaine des sports	1 000 000,00	707 856,35	63 462,08	29 692,13	33 769,95
Total CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT		3 762 909,92	2 765 123,14	259 883,60	109 306,61	150 576,99
Total		4 762 909,92	3 505 721,53	329 312,21	175 876,14	153 436,07

La dette de Genay s'élevait à 3 505 721,53€ au 31 décembre 2024 soit un endettement par habitant de 623€ (pour une moyenne de 763€ par habitant pour les communes appartenant à la strate entre 5 000 et 10 000 hab.)

L'annuité de la dette reste constante à un montant de 58,5€/habitant, quand la moyenne de la strate s'élève à 97€ par habitant.




Depuis 2020, la commune de Genay compte 4 emprunts :

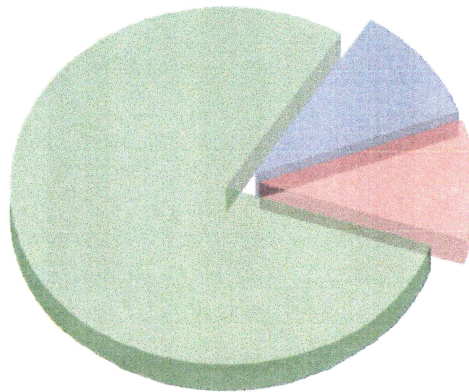
- Un emprunt à taux fixe à rembourser jusqu'en 2041 (2 057 266,79€ de capital restant dû au 1^{er} janvier 2025)
- Un emprunt à taux variable basé sur l'EURIBOR 3 Mois avec un seuil à 6% à rembourser jusqu'en 2040 (707 856,35€ de capital restant dû au 1^{er} janvier 2025).
- Un emprunt à taux fixe, souscrit en 2020 pour financer l'aménagement de la plaine des sports, à rembourser jusqu'en 2036 (375 000,05€ de capital restant dû au 1^{er} janvier 2025).
- Un emprunt à taux fixe souscrit en 2020 pour financer également la Plaine des sports, à rembourser jusqu'en 2035 (365 598,34€ de capital restant dû au 1^{er} janvier 2025).

La capacité de désendettement est de 4 années (ratio considéré comme satisfaisant en deçà de 8 années).

La dette est donc considérée comme saine et maîtrisée.

Coût de l'emprunt en 2025 :

 BANQUE POSTALE	34 766.57 €	10,6%
 CAISSE EPARGNE	34 662.04 €	10,5%
 CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT	259 883.60 €	78,9%
Total	329 312.21 €	100,0%



2.4. Les prévisions de dépenses

2.4.1. Section de fonctionnement

Après une année 2020 marquée par une baisse « artificielle » des dépenses de fonctionnement, l'année 2021 avait connu une reprise progressive d'activité marquée néanmoins par une grande maîtrise des dépenses de fonctionnement.

En 2022, le niveau d'activité avait rejoint celui d'avant COVID et les dépenses, en particulier les

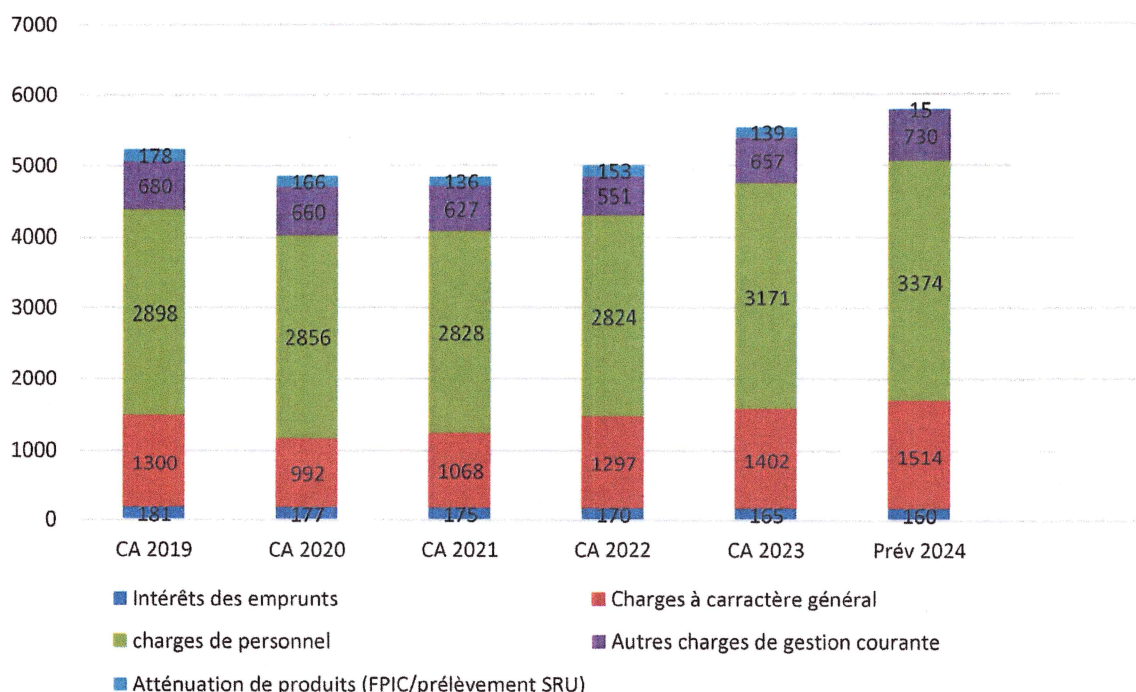
charges à caractère général, reviennent au niveau de référence de 2019 autour de 1 300 000€. Cette maîtrise des dépenses de fonctionnement en 2022 avait permis de dégager un résultat comptable encore plus élevé que les années précédentes.

L'année 2023 avait vu une légère hausse des charges à caractère général (chapitre 011) liée à l'inflation record ainsi qu'une augmentation des charges de personnel consécutive de l'augmentation du point d'indice de la fonction publique territoriale.

En 2024, les dépenses de fonctionnement devraient être conformes aux prévisions du Budget Primitif, avec une légère augmentation liée à la poursuite de l'inflation et au niveau des charges de personnel. Cette augmentation des dépenses de personnel a toutefois été moins forte que prévue du fait de la vacance temporaire de quelques postes liées aux délais de recrutement.

Pour l'année 2025, l'objectif est de poursuivre la maîtrise de la dépense afin de maintenir la santé financière de la commune et continuer à dégager une bonne capacité d'autofinancement. Cet objectif devra être poursuivi tout en tenant compte de l'inflation, de l'augmentation des prix de l'énergie et du fonctionnement de la commune.

Répartition des dépenses de fonctionnement



Ainsi, une attention devra être portée sur le maintien d'un niveau de dépenses courantes (chapitre 011), hors énergies, équivalent à 2024 malgré l'inflation.

Par ailleurs, la volonté de maintenir un service public de qualité et proche de l'habitant, la création d'un poste dédié et d'une réaffectation de poste au service des usagers et un fonctionnement avec un effectif complet incitent à prévoir une hausse encadrée des charges de personnel (chapitre 012) : Glissement Vieillesse Technicité (GVT) qui explique la variation naturelle de la masse salariale dans la fonction publique et, en lien avec la politique interne volontaire de valoriser les carrières (promotion interne, avancement de grade, nomination après

réussite de concours).

Enfin, s'agissant des autres charges de gestion courante (chapitre 65), celles-ci devraient rester équivalentes aux années précédentes avec un maintien du soutien actif à la vie associative.

2.4.2. Section d'investissement

Les dépenses d'équipement en 2024 se sont élevées à 1 174 000€, soit 213€/hab.

L'année 2025 sera marquée par le lancement concret des opérations d'investissement sur les bâtiments scolaires et sur d'autres bâtiments communaux., tel que précisé dans la 3^{ème} partie du document. L'opération du réaménagement du Parc de Rancé se poursuit et les travaux d'aménagement de l'Épicerie Sociale et Solidaire seront réalisés au premier semestre 2025.

Bilan 2024, hors opérations :

- Versement de fonds de concours à la Métropole (124 230 €),
- Réalisation d'une bâche pour la halle marchande.

Bilan 2024, dans le cadre des opérations :

- Etudes parc de Rancé, plantations et étude patrimoniale,
- Aménagement du cimetière : création d'une nouvelle allée, aménagement d'un point d'eau,
- Mobiliers urbains : création d'un bureau à la Médiathèque, sonorisation du Centre-Bourg,
- Mairie : rénovation rez-de-chaussée et création d'un contrôle d'accès,
- Plaine des sports : réalisation d'une clôture,
- Evolution des bâtiments scolaires sportifs et culturels du Centre Bourg : attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du restaurant scolaire et la végétalisation des cours d'école,
- Transition écologique avec le CPE : fin des études préliminaires, passation du dialogue compétitif en cours,
- Eglise : réflexion du plancher et restauration de la cloche en cours,
- Ludothèque : aménagement d'une ludothèque et achat de jeux en cours,
- Aménagements du local de l'Épicerie Sociale et Solidaire en cours...

3. Les grandes orientations pour le Budget Primitif 2025

En 2025, la Municipalité continuera naturellement d'inscrire son action dans la mise en œuvre du programme politique soumis aux Ganathains en 2020. Les projets d'investissement pour l'année s'inscrivent dans une planification sur 4 ans et plus.

3.1. Les projets d'investissements structurants 2025-2028 (et suivants)

Le tableau synthétique ci-dessous reprend les projets majeurs pour 2025 et les années suivantes avec une estimation des dépenses d'investissement en €.

			2025	2026	2027	2028 et suivantes	Total
Bâtiments	Evolution des bâtiments scolaires sportifs et culturels du centre bourg*	phase 1	1 900 000	2 100 000			4 000 000
		phase 2	1 920 000	1 850 000	1 850 000		5 620 000
		phase 3			500 000	6 500 000	7 000 000
	Médiathèque	Ludothèque	70 000				70 000
		Aménagements	50 000				50 000
	Hôtel de ville	Archives	30 000				30 000
		1 ^{er} et 2 ^{ème} étages	60 000				60 000
	Dispositif général de contrôle d'accès	Des bâtiments communaux	30 000	15 000	15 000		60 000
	Epicurerie sociale et solidaire	Aménagements	120 000				120 000
	La Poste	Aménagements	20 000	20 000	20 000	20 000	80 000
Espaces publics	Vidéosurveillance		50 000				50 000
	Parc de Rancé		300 000				300 000
	Eglise		10 000				10 000
	Cimetière		63 000	20 000	20 000		103 000
	Création d'espaces de "respiration"	Parcelle "Neuville"	10 000				10 000
		Parcelle "Proulieu"	20 000				20 000
	Plaine des sports		100 000	50 000	50 000	50 000	250 000
	Stade Claude Perret		100 000	50 000	50 000	50 000	250 000
	Abondement FIC/PROX travaux voirie		125 000	125 000	125 000	125 000	500 000
TOTAL		4 978 000	4 230 000	2 630 000	6 745 000	18 583 000	

* Sont regroupées ici l'ensemble des opérations d'aménagement des locaux scolaires ainsi que les opérations de rénovation énergétique des bâtiments municipaux du centre-bourg qu'ils soient scolaires, sportifs ou culturels.

En détails :

Phase 1 : restaurant scolaire (agrandissement + transformation en self pour les élémentaires + création d'une salle associative de 200m² + rénovation énergétique du bâtiment) + nouveau préau + végétalisation des cours + réaménagement de la place des écoliers.

Phase 2 : rénovation énergétique des bâtiments Cousteau A et B, médiathèque, gymnase et espace Ganathain + changement de chaudière + création de 3 classes supplémentaires en élémentaire.

Phase 3 : déplacement city-stade + construction d'une nouvelle école maternelle de 10 classes.

Il convient de préciser que l'ensemble des projets structurants listés ci-dessus pourront être financés par 3 moyens : autofinancement, subvention ou emprunt. Naturellement, chaque projet devra faire l'objet de recherches de subventions spécifiques. Un certain nombre d'entre eux a d'ores et déjà fait l'objet de ces recherches de financement.

3.2. Les autres projets d'investissements 2025

En plus des projets structurants listés ci-avant, l'année 2024 verra conduire la Commune conduire des projets d'investissement de moindre ampleur mais néanmoins nécessaires. Certains d'entre eux sont d'ores et déjà chiffrés, d'autres le seront au moment du vote du BP 2024.

En voici une liste non exhaustive :

Bâtiments/divers :

- Mairie : étude de structure du plancher du 2^e étage et de l'escalier,
- Acquisition d'un camion électrique pour les espace verts (65 000€),
- « Relamping » du bâtiment des services techniques (20 000€),
- Travaux d'amélioration dans la crèche avec climatisation (reste à charge ville : 21 447€),
- Réfection toiture école maternelle (22 000€),
- Remplacement de 4 structures dans l'aire de jeux de la cour de l'école maternelle (40 000€),...

Sports et vie associative :

- Hall des sports : aménagement local rangement et travaux abords,
- Plaine des sports : aménagements intérieurs divers (rangements, mobiliers...)...

Espaces publics :

- Mise en place d'un jalonnement piétons dans la Ville et d'une signalétique plus lisible,
- Réfections des toilettes publiques,
- Subvention d'équipement pour réalisation d'une fresque en face de la Madone (15 000€),
- Remplacement barrière au niveau de l'accès à l'école maternelle et au hall des sports donnant sur la rue des Ecoles, ...